

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 150

présenté par
M. Lenoir-----
ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 53 par les mots :

« dans sa rédaction antérieure à la promulgation de la loi n° du portant
nouvelle organisation du marché de l'électricité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.